



Rennes, le 22 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus Covid-19 en Bretagne : point de situation sanitaire

Point de situation sanitaire à 16h

Le **suivi des cas confirmés** est désormais élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses **(test PCR)** effectuées par les laboratoires publics et privés. Les résultats obtenus durant le weekend sont intégrés au communiqué du **lundi**. Concernant les **EHPAD**, les données sont actualisées par Santé publique France deux fois par semaine. Elles sont intégrées dans les communiqués du **mardi** et du **vendredi**.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- 20 en service de réanimation (- en 24h)
- 217 autres modes d'hospitalisation (+3 en 24h)
- 1056 retours à domicile (+2 en 24h)

Dans le cadre des prises en charge hospitalière, 242 décès (patients âgés de 48 à 100 ans) sont à déplorer (+1 en 24h).

Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de **2784** (+25 en 24h), ainsi répartis :

- 708 (+5) personnes résidant en Ille-et-Vilaine
- 673 (-) personnes résidant dans le Morbihan
- 609 (+1) personnes résidant dans le Finistère
- 596 (+18) personnes résidant dans les Côtes d'Armor

auxquelles s'ajoutent :

- **131** (+1) personnes ne résidant pas en Bretagne
- 67 (-) personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus

Point de situation EHPAD

- 68 EHPAD ont déclarés au moins 1 cas confirmé testé par PCR (+1 depuis le 19/05/20)
- 69 décès de résidents sont à déplorer au sein des EPHAD (- depuis le 19/05/2020).

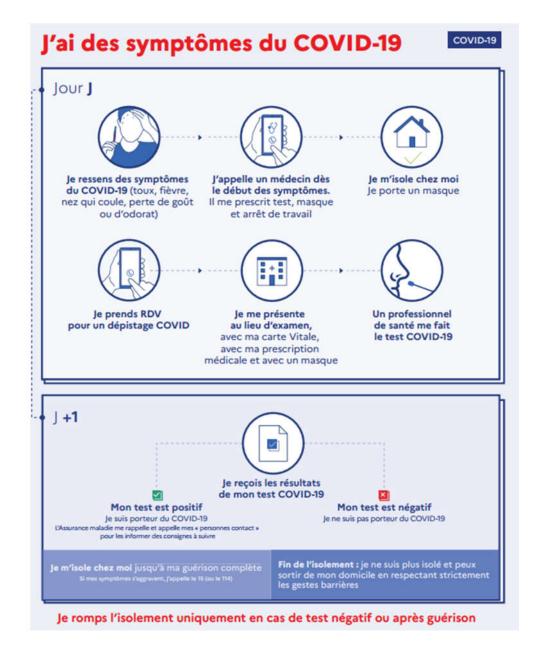
Le risque sanitaire est toujours présent : restons vigilants !

Grâce à la mobilisation de tous, le virus recule. Néanmoins, le déconfinement progressif ne doit pas nous inciter à relâcher notre vigilance. Il nous faut impérativement poursuivre la bonne application des gestes barrières et de distanciation physique et les intégrer dans notre vie quotidienne. Seule une vigilance collective permettra d'assurer le bon déroulement de cette nouvelle phase.

Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : o 800 130 000

Contacts presse:



COVID-19 : où se faire dépister en Bretagne ?

Les prélèvements PCR sont effectués sur **prescription médicale uniquement**, d'un médecin ou d'une autorité sanitaire qui assure le suivi des personnes contacts (Assurance maladie ou Agence régionale de santé).

Le week-end et les jours fériés, les sites de prélèvement COVID-19 demeurent mobilisés pour tester les personnes symptomatiques et les cas contacts, assurant un suivi 7j/7.

Pour connaître les sites de prélèvement les plus proches du domicile, les populations peuvent accéder au site dédié Santé.fr



Contacts presse: